

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le



ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT UNE RÔTIE DE CHÂTAIGNE LE DIMANCHE 29 OCTOBRE 2023

ARRÊTÉ n° 2023/55

Pétitionnaire: Association LE COMITE DE QUARTIER DE MELAS

Le Maire de la Commune de LE TEIL;

Vu les articles L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu la demande de l'Association LE COMITE DE QUARTIER DE MELAS pour organiser une rôtie de châtaignes « La Castagnade » le dimanche 29 octobre 2023 sur la Place Mirabel ;

Vu les articles du Code de la Route;

Vu l'avis favorable de la Police Municipale;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité de la manifestation ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : LE COMITE DE QUARTIER DE MELAS est autorisé à organiser une rôtie de châtaignes « La Castagnade » le dimanche 29 octobre 2023 sur la Place Mirabel

Article 2: La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits sur la Place Mirabel le dimanche 29 octobre 2023 de 08h00 à 15h00.

Article 3 : La signalisation interdisant le stationnement sera mise en place et maintenue par les services techniques municipaux sous la responsabilité du pétitionnaire.

Article 4 : Cet arrêté prendra effet à compter de sa réception en Préfecture et de sa publication en Mairie.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne :

Au Pétitionnaire;

À Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de LE TEIL;

À La Police Municipale;

Et pour information:

À Monsieur le Commandant du Centre de Secours du TEIL,

Au Centre Technique Municipal,

À l'Office de tourisme,

Fait à Le Teil, le 19 octobre 2023 Le Maire.

Olivier PEVERELLI